

# Les Infos de Base

mercredi 14 décembre 2011  
volume 14, numéro 50  
ISSN 1492-0670



## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50A du 14 décembre 2011. Les modifications apportées par L.Q. 2011, c. 26, 28 et entrées en vigueur au 14 décembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 décembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50A du 14 décembre 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 49 du 10 décembre 2011.

Tous les règlements sous **A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-12.1, A-13.1, A-14, A-19.1, A-20.01, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-26, C-38, C-47.1, C-48, C-51, C-73.1, D-3, I-8, I-9, M-8, P-10, Q-2, R-10, R-12, R-13, R-15.1, S-01, S-4.2, S-6.01, S-13.01, S-13.1, S-17.1, S-29.01, S-31.1, T-5, T-11.011, T-12, T-16, V-1.1, V-1.2 et V-6.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 30 novembre 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 26 novembre 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 7 décembre 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16, 17, 21, 22 et entrées en vigueur au 7 décembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 décembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 7 décembre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011 et contient maintenant quelque 8 011 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

### Le **Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)**

est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, L.R.Q., c. **G-1.02**.

*Entrée en vigueur de l'article 43 (partie).*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale*, [R.R.Q., c. **A-29.011**, r. 2], aa. 7, 26, 28.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale*, D. 1209-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5530, aa. 1-7.

*Règlement sur la Gazette officielle du Québec*, [R.R.Q., c. **C-8.1.1**, r. 1], aa. 6-10.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1337.

*Règlement sur le transport ferroviaire*, [R.R.Q., c. **C-14.1**, r. 1], a. 11.1.

*Règlement concernant l'uniformisation des règles d'indexation des tarifs perçus par la commission des transports du Québec*, D. 1280-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5529A, a. 1.

*Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier*, [R.R.Q., c. **C-24.1**, r. 16.1], a. 6.

*Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

*Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.001], aa. 2, 2.2-2.6, 3, 4, 4.2-9, 11-12.2.

*Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

*Règlement sur l'immatriculation des*

*véhicules routiers*, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 1.01.1], aa. 26, 30-41, 44, 45, 65, 66, 97, 101, 103-109, 111, 112, 115-121.1, 123, 125-137, 139, 141, 142.2, 148, 155-157.

*Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

*Règlement sur les permis*, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 3.1.1], aa. 56, 57, 60, 73.3, 84.1-84.3, 84.5.

*Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

*Règlement sur le permis spécial de circulation*, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 3.2], aa. 16, 17.

*Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

*Règlement sur les courses de chevaux de race Standardbred*, [R.R.Q., c. **C-72.1**, r. 2], aa. 3-5, 7-11, 17-19.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1338.

*Règlement sur les salles de paris*, [R.R.Q., c. C-72.1, r. 7], aa. 2, 5, 6.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1339.

*Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité*, [R.R.Q., c. **C-73.2**, r. 1], aa. 6, 34.1-34.3, 37, 55, 105, 107, 107, 115.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité*, D. 1256-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5521A, aa. 1-7.

*Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence*, [R.R.Q., c. C-73.2, r. 3], aa. 5, 13, 18.

*Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence*, D. 1255-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5520A, aa. 1-3.

*Règlement sur les dossiers, livres et registres, la comptabilité en fidéicommis et l'inspection des courtiers et des agences*, [R.R.Q., c. C-73.2, r. 4], aa. 9, 10, 14.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les dossiers, livres et registres, la comptabilité en fidéicommis et l'inspection des courtiers et des agences*, D. 1258-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5524, aa. 1-3.

*Règlement sur le fonds d'indemnisation et la fixation de la prime d'assurance de responsabilité professionnelle*, [R.R.Q., c. C-73.2, r. 5], a. 17.

*Règlement modifiant le Règlement sur le fonds d'indemnisation et la fixation de la prime d'assurance de responsabilité professionnelle*, D. 1257-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5523A, a. 1.

*Règlement d'application de la Loi sur le curateur public*, [R.R.Q., c. **C-81**, r. 1], aa. 9, 14, ann. II.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public*, D. 1212-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5532, aa. 1-4.

*Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines*, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 6], aa. 3.02.1, 6.02, 7.11, 7.13, 8.06-8.08, 9.01-9.01.2, 9.11, 12.01, 12.02, 14.01.

*Décret modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines*, D. 1284-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5534A, aa. 1-10.

*Règlement sur la table de concertation de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux*, [R.R.Q., c. **I-13.03**, Décision de 2011, (2011) 143 G.O. 2, 5536], nouveau.

*Plan conjoint des producteurs de poulettes du Québec*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 9802 du 29-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5583], nouveau.

*Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 175], aa. 3, 3.1-3.4, 7.1-7.5, intitulé de la section 3, 16, ann. 1, 5, 6.

*Règlement modifiant le Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine*, Décision 9804 du 29-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5584, aa. 1-8.

*Règlement sur la production et la mise en marché des porcs*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 281], ann. 6.

*Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs*, Décision 9803 du 29-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5584, a. 1.

*Règlement sur les appareils*

*d'amusement*, [R.R.Q., c. **L-6**, r. 1], aa. 2, 2.1, 2.4.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1337.

*Règlement sur les systèmes de loteries*, [R.R.Q., c. L-6, r. 11], aa. 4.1, 12.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1339.

*Règlement sur les aliments*, [R.R.Q., c. **P-29**, r. 1], aa. 1.3.1.2.1, 1.3.1.12.1, 1.3.4.9.1, 2.1.3.1, 2.2.4.5.1, 2.2.4.8, 6.2.4, 7.1.1, 7.1.7, 7.2.1, 7.3.1-7.3.1.2, 7.3.5, 7.3.13, 7.4.10, 7.4.10.1, 7.4.11, 7.7.1-7.7.5, 11.7.12.

*Règlement modifiant le Règlement sur les aliments*, D. 1187-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5521, aa. 1-17.

*Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, [R.R.Q., c. **P-30.3**, r. 1], a. 4.

*Règlement concernant l'uniformisation des règles d'indexation des tarifs perçus par la commission des transports du Québec*, D. 1280-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5529A, a. 2.

*Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants*, [R.R.Q., c. **R-9.1**, r. 1], aa. 7, 15, 23.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants*, C.T. 210819 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5561, aa. 1-3.

*Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels*, [R.R.Q., c. **R-9.2**, r. 2], aa. 8, 15, 22.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels*, C.T. 210824 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5573, aa. 1-3.

*Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, [R.R.Q., c. **R-10**, r. 2], aa. 39, ann. IV.3.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des*

*organismes publics*, D. 1246-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5519A, aa. 1, 2.

*Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, [R.R.Q., c. R-10, r. 7], aa. 7, 15, 24.7.

*Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, D. 1212-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5532, aa. 1-3.

*Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec*, [R.R.Q., c. R-10, r. 8], aa. 6, 13, 19.

*Modifications au Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec*, C.T. 210822 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5569, aa. 1-3.

*Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants*, [R.R.Q., c. **R-11**, r. 4], aa. 8, 16, 27.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants*, C.T. 210820 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5564, aa. 1-3.

*Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*, [R.R.Q., c. **R-12**, r. 2], aa. 8, 16, 27.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*, C.T. 210821 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5566, aa. 1-3.

*Règlement concernant certaines dispositions applicables au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite du personnel d'encadrement*, [R.R.Q., c. **R-12.1**, C.T. 210825 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5575], nouveau.

*Règlement concernant certaines dispositions applicables au partage et à la cession des droits accumulés au titre*

*du régime de prestations supplémentaires à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, [R.R.Q., c. R-12.1, C.T. 210826 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5578], nouveau.

*Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées*, [R.R.Q., c. **S-4.2**, r. 5], aa. 1, 3, 17, 26.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences privées pour aînés*, L.Q. 2011, c. 27, a. 38, par. 7°.

*Règlement sur les services de transport par taxi*, [R.R.Q., c. **S-6.01**, r. 3], aa. 4, 15, 75.1.

*Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340;

*Règlement concernant l'uniformisation des règles d'indexation des tarifs perçus par la commission des transports du Québec*, D. 1280-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5529A, a. 3.

*Règlement concernant certains droits perçus par la Commission des transports du Québec et autorisant celle-ci à délivrer des permis spéciaux ou temporaires*, [R.R.Q., c. **T-12**, D. 1281-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5531A], nouveau.

*Règlement autorisant la Commission des transports du Québec à délivrer des permis temporaires de camionnage*, [R.R.Q., c. T-12, r. 1], abrogé.

*Règlement concernant certains droits perçus par la Commission des transports du Québec et autorisant celle-ci à délivrer des permis spéciaux ou temporaires*, [R.R.Q., c. T-12, D. 1281-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5531A], a. 4.

*Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac*, [R.R.Q., c. T-12, r. 4], aa. 4, 5, 6, 7, 14, 16-17.2, 21, 24, 26, 29, 30, 33.1, 37.2, ann. 1.

*Règlement modifiant le règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac*, D. 1279-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5525A, aa. 1, 2 (partie), 3, 4, 6-16.

*Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec*, [R.R.Q., c. T-12, r. 12],

abrogées.

*Règlement concernant certains droits perçus par la Commission des transports du Québec et autorisant celle-ci à délivrer des permis spéciaux ou temporaires, [R.R.Q., c. T-12, D. 1281-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5531A], a. 5;*

*Règlement remplaçant certaines dispositions prévues dans les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, D. 1282-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5533A, a. 1.*

*Règlement sur les tarifs, les taux et les coûts, [R.R.Q., c. T-12, r. 14], aa. 4-4.4.*

*Règlement remplaçant certaines dispositions prévues dans les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, D. 1282-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5533A, a. 2.*

*Règlement sur le transport maritime de passagers, [R.R.Q., c. T-12, r. 15], a. 12.1.*

*Règlement concernant l'uniformisation des règles d'indexation des tarifs perçus par la commission des transports du Québec, D. 1280-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5529A, a. 4.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## **Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada**

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## **Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada**

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.